

Plaidoyer pour la mise en valeur des espaces naturels par les loisirs sportifs de nature.

Nos territoires détiennent pour la plupart, notamment en milieu rural en Bretagne centrale, des espaces naturels – lacs, rivières, sites rocheux, chemins de campagne etc. qui sont une richesse pour les collectivités locales et leurs habitants. Ces sites représentent des atouts pour le développement local pour peu qu'on les valorise en les ouvrant au public pour une pratique de loisirs sportifs de nature respectueuse de l'environnement et viable pour l'économie des communes.

Il existe en Bretagne intérieure une vingtaine de « bases multisports de nature ». Celles-ci sont gérées par le secteur associatif, ou par les EPCI, ou encore et pour certaines, par des entreprises du secteur commercial. Elles participent toutes localement au maintien des relations sociales par le biais de l'animation qu'elles développent en direction des habitants, des écoles, des associations, des centres de vacances, des établissements de santé, etc. Elles sont également des acteurs du tourisme intérieur sur la région.

Ces bases parfois anciennes résultent, à l'origine, de la rencontre entre un espace naturel et un public qui en a usé. Ces usagers sont maintenant reconnus comme tels parce que des bénévoles, des élus locaux puis des professionnels des sports de nature, en donnant un sens actif à cet usage de la nature, ont fait de ce processus un facteur important d'aménagement du territoire ; cela malgré des réticences, voire parfois en dépit d'un relatif dédain de la part de quelque décideur.

Le réseau des bases multisports de nature plaide pour qu'en Bretagne les responsables des bases de loisirs sportifs de nature – élus locaux, professionnels des sports de nature et bénévoles des associations - soient soutenus dans leur rôle d'acteurs du développement local et à ce titre reconnus comme légitimes dans leurs demandes visant à l'amélioration du fonctionnement des bases qu'ils animent.

Avoir un espace naturel sur son territoire est un handicap dès lors qu'il n'est pas valorisé. Avoir une structure comme une base de loisirs sportifs de nature est à l'évidence un atout pour la population locale comme pour les touristes. Dans la mesure où cette structure offre une possibilité aux usagers de jouir d'un site en assurant - par des personnels formés et compétents - sa préservation cela ne présente que des avantages pour la collectivité.

Nous plaidons pour qu'ensemble - élus des EPCI, élus des Conseils départementaux et élus de la Région avec le réseau des bases multisports de la Bretagne intérieure – fassent valoir dans les instances où ils siègent, ou sont représentés, une politique harmonisée pour une valorisation des espaces naturels par le biais de loisirs sportifs de nature de qualité.

C'est pourquoi à l'issue de ce (colloque, forum, séminaire) le réseau des bases multisports de nature de la Bretagne intérieure demande qu'un vote indicatif portant sur le bienfondé de ce plaidoyer soit fait en fin de séance.